



*Concertation des Collectifs des Associations  
Féminines de la Région des Grands-Lacs*

**COCAFEM / GL**

**MEMORANDUM DES FEMMES DE LA CONCERTATION DES  
COLLECTIFS DES ASSOCIATIONS FEMININES DE LA REGION  
DES GRANDS LACS « COCAFEM / GL »**

Vu la persistance des violences faites aux femmes dans la région des grands lacs ;

Vu les nombreuses conséquences liées à ces faits des violences notamment les maladies sexuellement transmissibles tel que le VIH/Sida, les maladies gynécologiques tel que les fistules, les grossesses non désirées qui continuent à gonfler les statistiques des enfants vulnérables et des enfants candidats à la rue, les troubles psychiques et psychologiques dont souffrent les victimes etc.,

Vu le caractère scandaleux des violences faites aux femmes et le nombre croissant des victimes,

Vu les conséquences économiques tel que la diminution de la production et la dépendance des femmes,

Vu les conséquences sociales qu'engendrent les méfaits des violences faites aux femmes tel que la dislocation des familles, la stigmatisation des victimes, la perte de modèle de référence dans l'éducation des enfants,

Vu l'impunité des auteurs des violences observées actuellement dans la région des grands lacs,

Ayant constaté que le viol a été et continue d'être utilisé comme une arme de guerre,

Rappelant les textes et conventions internationaux et régionaux qui traitent de la question des violences faites aux femmes qui ont été signés et / ou ratifiés par nos différents Etats à savoir la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard de la femme, le protocole additionnel à la charte Africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits de la femme en Afrique ou le protocole de MAPUTO ;

Nous référant aux résolutions 1325 et 1820 du Conseil de Sécurité des Nations Unies,

Constatant que les violences faites aux femmes trouvent leur origine dans un ensemble de facteurs tels que :

- La persistance de la guerre et des conflits armés, de l'instabilité politique et la prolifération des armes ;
- La dépendance de l'appareil judiciaire qui favorise l'impunité,
- Le régime patriarcal, les valeurs négatives et les discriminations envers les femmes,
- Le manque d'autonomie financière des femmes qui leur empêchent l'accès aux soins de santé et à la justice ainsi qu'à la pleine jouissance de leurs droits fondamentaux ;

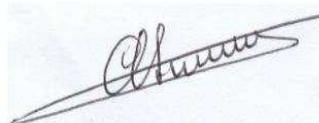
Considérant tout ce qui précède

Nous, membres de la Concertation des Collectifs des Associations Féminines de la Région des Grands Lacs « COCAFEM/GL » en sigle, en collaboration avec d'autres organisations, réunies à Bujumbura du 30 octobre au 1<sup>er</sup> novembre 2008, au séminaire « **Stop aux horreurs scandaleuses faites aux femmes de la sous région des Grands Lacs** »,

1. Lançons un appel vibrant aux chefs d'Etat du Burundi, du Rwanda et de la République Démocratique du Congo, et demandons à leurs épouses en tant que premières dames de s'en faire les interprètes auprès d'eux.
2. Demandons avec insistance aux Chefs d'Etats de la Région des Grands Lacs de :
  - Mettre fin aux guerres sans condition ;
  - favoriser le dialogue entre les pays en conflit tel stipulé dans les accords signés notamment l'Accord de Nairobi sur la prévention, le contrôle et la réduction des armes légères dans la Région des Grands Lacs et la Corne de l'Afrique et les Etats limitrophes (avril 2004) et le Pacte sur la paix, la stabilité, la sécurité et développement dans la région des Grands Lacs,
  - Mettre en œuvre les Résolutions 1325 et 1820 du Conseil de Sécurité des Nations Unies et ratifier le protocole de Maputo (même avec réserve),
  - Garantir l'autonomie du pouvoir judiciaire afin de lutter contre l'impunité,
  - Accélérer la mise en place du Forum régional des femmes tel que prévu dans le Pacte de Nairobi sur la paix, la stabilité, la sécurité et le développement dans la région des Grands Lacs,
  - Créer un Fonds Régional de soutien aux femmes victimes des violences,
  - Promulguer au Burundi la loi sur les successions, libéralités et régimes matrimoniaux à l'instar de celle en vigueur au Rwanda,
  - Mettre en place au Burundi une loi spécifique sur les violences faites aux femmes à l'instar du Rwanda et du Congo.

Fait à Bujumbura, le 1er Novembre 2008

Présidente du Comité Directeur



Claire SINARINZI